



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 juin 2022

Délibération : N° 2022-39

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mardi 07 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil :

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Christelle MAES

City Stade : demande de subvention

DELIBERATION

Afin de poursuivre sa politique d'aménagement du centre bourg, la commune souhaite implanter un City

Stade à proximité de l'aire de jeux, toute récemment installée. Le projet de City Stade est le fruit d'une concertation qui s'est tenue le 20 avril 2022. Habitants et jeunesse capelloise ont accepté de participer à cette concertation en apportant les uns et les autres leurs idées et leurs choix quant à la définition de cette structure sportive qu'ils attendent avec impatience depuis de nombreuses années.

Le projet d'aménagement global s'élève à 132 756 € (terrassment pour 44 787 € HT et équipements sportifs pour 87 969 € HT) soit 159 307,20 € TTC. Il peut bénéficier de 80 % de subventions au titre des équipements sportifs de proximité par l'Agence Nationale du Sport et de 20 % de subventions au titre du fonds de concours par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre, plafonné à 20 000 €.

Plan de financement prévisionnel

Montant des dépenses éligibles	Montant des dépenses éligibles (€) HT	RECETTES (€) HT	
		Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 002-210201281-20220607-2022-39-DE	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/06/2022
		Subventions : 80%	
	118 191 €	ANS (73 %)	86 279 €
	132 756 €	CCTC Fonds de concours (15 %)	19 925 €
	132 756 €	Ville de La Capelle : 20 %	26 552 €
TOTAL HT	132 756 €	TOTAL : 100 %	132 756 €

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le projet de City Stade ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux le plus élevé possible ;

SOLLICITE une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre pour un montant plafonné à 20 000 € ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 juin 2022

Le Maire

Johann WERY

